

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2017/87

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	le 1 ^{er} décembre 2017
Date d'affichage :	le 11 décembre 2017

Séance du 07 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Françoise MORIN, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Didier BÉRANGER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel GAGE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Philippe LECOT, Florent MAZIÈRES.

Absents représentés : Messieurs Marcel DAUSQUE par Monsieur BÉRANGER, Michel DUPONT par Monsieur LECOT, Dominique FERRY par Monsieur GAGE, Gérard WARIN par Madame MORIN.

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Alain DENNEL, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Jackie TASSIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Marché public pour les travaux de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°2017/34 du 23 mars 2017 autorisant le projet de déploiement des IRVE sur le territoire du SEZEO,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation d'engager la procédure de passation de marché public pour les travaux de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à engager un marché public de travaux à procédure adaptée pour les travaux de déploiement d'un maximum de 25 bornes de recharge pour véhicules électriques (fourniture, pose et raccordement),

AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes à ce marché dans la limite d'un montant de 450 000 euros hors taxe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

